

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 81 Vœu relatif aux cessions des terrains de l'Etat.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les déclarations récentes de M^{me} HIDALGO qui veut « proposer un contrat à l'Etat » dans lequel figurera un volet foncier quant aux ventes de bâtiments de l'Etat à la Ville de Paris ;

Considérant le vœu de l'Exécutif relatif à la priorité accordée au logement présenté au Conseil de Paris de mai 2014 qui exigeait de l'Etat et de ses opérateurs qu'ils « cèdent à la Ville le foncier disponible en vue de la mise en œuvre d'opérations de logement à un prix compatible avec la production d'une offre sociale » ;

Considérant que la Mission d'Information et d'Evaluation relative à la Politique Immobilière de la collectivité parisienne a révélé l'existence d'une carte regroupant les demandes du Maire de Paris au Premier Ministre, en termes de cessions de terrains publics ;

Considérant les opportunités que pourraient représenter les cessions de terrains publics par l'Etat en vue de la création de logements, et notamment intermédiaires ;

Vu le vœu 2012 V 148 relatif à la cession de terrains publics à la Ville de Paris demandant que l'Adjoint au Maire de Paris chargé du logement informe le Conseil de Paris de ses projets en matière d'acquisition de terrains publics, et en particulier du nombre de logements concernés, du nombre de m² visés, du niveau de décote prévu, et consulte les maires d'arrondissement sur ses projets d'acquisition de terrains publics ;

Vu le vœu du Groupe UMPPA des 10 et 11 juin 2013 relatif à la liste des terrains publics qui seront cédés à l'Etat ;

Sur proposition de M. Jérôme DUBUS, M^{me} Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-François LEGARET et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

- la Maire de Paris présente au Conseil de Paris la carte de ses demandes de cession de terrains publics, liste établie par le représentant de l'Etat,
- la Maire de Paris sollicite l'avis et l'expertise du Conseil de l'Immobilier de la Ville sur la stratégie foncière en matière de cessions que l'Exécutif compte mettre en œuvre dans le cadre du contrat avec l'Etat.